



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Trente-neuvième session**

Varsovie, 11-16 novembre 2013

Point 4 a) de l'ordre du jour

**Communications nationales des Parties non visées  
à l'annexe I de la Convention**

**Travaux du Groupe consultatif d'experts  
des communications nationales des Parties  
non visées à l'annexe I de la Convention**

**Travaux du Groupe consultatif d'experts  
des communications nationales des Parties  
non visées à l'annexe I de la Convention**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

**Additif**

**Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

À sa trente-neuvième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a recommandé l'examen et l'adoption, par la Conférence des Parties à sa dix-neuvième session, du projet de conclusion ci-après:

La Conférence des Parties a invité un représentant des Parties non visées à l'annexe I de la Convention qui ne sont pas représentées au sein du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Groupe consultatif d'experts) par les groupes de membres visés au paragraphe 3 de l'annexe de la décision 3/CP.8 à participer aux travaux du Groupe consultatif d'experts en qualité d'observateur, en attendant l'examen à la vingtième session de la Conférence des Parties de la question précise de l'admission de ces Parties parmi les membres du Groupe consultatif d'experts.